

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS711

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 17

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le deuxième alinéa est complété par la phrase suivante : « Une attention particulière est portée à la prévention en santé mentale (troubles psychiatriques, addictions...), dans l'ensemble des consultations de prévention prévues et pour tous les âges. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les rendez-vous de prévention intégreront la prévention en santé mentale.